



Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT MED

Manuel d'identité visuelle

Ce document définit les obligations en matière d'identité visuelle et de visibilité que doivent respecter les projets financés dans le cadre du Programme Interreg NEXT MED, avec un accent particulier sur le logo du projet. Toutefois, l'identité visuelle ne se limite pas au logo: elle comprend un ensemble d'éléments caractéristiques tels que les couleurs, les polices de caractères et un système de mise en page structuré basé sur une grille. L'utilisation cohérente de tous ces éléments est essentielle pour renforcer l'identité visuelle d'Interreg NEXT MED et garantir une image professionnelle sur tous les supports de communication.



Introduction	3	3	Comment utiliser le logo du projet	13
		3.1	Taille	14
		3.2	Utilisation correcte de l'image de marque	15
		3.3	Utilisation incorrecte de l'image de marque	19
		3.4	Positionnement : définition de l'image de marque et des marges	20
		3.5	Réseaux sociaux	22
		3.6	Affiches	24
		3.7	Panneaux/plaques	25
1	Logo du Programme	4		
1.1	Structure et spécifications	5		
1.2	Espacement autour de l'emblème	6		
1.3	Couleurs	7		
1.4	Variantes du logo du Programme	8		
2	Logo du projet	9	4	Police de caractères
2.1	Structure et spécifications	10	4.1	Police principale : Open Sans
2.2	Utilisation des couleurs	11	4.2	Police secondaire : Vollkorn
2.3	Icônes thématiques	12	4.3	Combinaisons de polices
			4.4	Polices alternatives

Introduction

LÉGENDE



Symbole idéal : ce symbole indique la solution idéale pour utiliser la marque. Il peut également être utilisé pour mettre en évidence un concept important ou un point à considérer.



Panneau d'avertissement orange : le panneau d'avertissement orange indique des pratiques possibles ou des alternatives qui ne sont pas interdites mais qui ne devraient pas être préférées sauf si absolument nécessaire.



Panneau d'arrêt rouge : le panneau d'arrêt rouge indique de mauvaises pratiques, par exemple lorsqu'un élément ne peut pas être utilisé d'une certaine manière.

Le Programme Interreg NEXT MED cherche à développer des initiatives de valeur, ayant un impact positif sur les territoires et la vie des citoyens à travers la région méditerranéenne.

Couvrant une vaste zone qui rassemble 15 pays et plus de 100 régions des deux rives de la Méditerranée, Interreg NEXT MED offre un cadre unique pour conduire des projets de coopération transnationale visant à relever les défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance communs au niveau méditerranéen.

Pour qu'une telle communauté - si vaste et diverse - se démarque et soit reconnue, elle doit être unifiée sous une identité visuelle unique et facilement identifiable. Pour renforcer son image en tant que communauté cohérente et renforcer son positionnement dans un cadre de coopération plus large, NEXT MED a adopté l'image de marque commune d'Interreg, déjà utilisée par un nombre substantiel de programmes à travers l'Europe, ses régions ultrapériphériques et les pays voisins.

En termes pratiques, cela signifie que le Programme fournit à chaque projet son propre logo officiel, intégrant l'emblème de l'UE (drapeau), les éléments de marque Interreg et NEXT MED ainsi que l'acronyme du projet.

Ce document a été développé sur la base du manuel de l'image de marque Interreg préparé par Interact. Il suit ses principales dispositions et les adapte au contexte spécifique du Programme Interreg NEXT MED.

Les chefs de file et partenaires des projets financés sont invités à lire attentivement ce document et à s'assurer que tous les matériels et supports de communication développés respectent les obligations concernant l'utilisation du logo du projet.

En cas de doute concernant l'utilisation du logo, veuillez toujours contacter votre chargé.e de communication du Programme désigné.

1. Logo du Programme

1.1 Structure et spécifications

Le logo du Programme est composé des éléments suivants :

1. DRAPEAU

La hauteur du drapeau (emblème de l'UE) détermine la hauteur et le positionnement de tous les autres éléments. La largeur de l'emblème de l'UE est proportionnelle à sa hauteur dans un rapport de 3/2 et ces proportions ne peuvent jamais être modifiées. La hauteur minimale de l'emblème de l'UE doit être de 1 cm.

2. DÉCLARATION

La déclaration "Cofinancé par l'Union européenne" est écrite en Arial Bold et est positionnée à droite de l'emblème de l'UE et divisée en 2 lignes avec "Cofinancé par" sur la première ligne et "l'Union européenne" sur la seconde. La déclaration est alignée verticalement au milieu du drapeau.

3. VOILET DE FINANCEMENT – MARQUE INTERREG

La position de la marque « Interreg » est fixe et alignée horizontalement avec le haut de l'emblème de l'UE. La position, la couleur et la typographie du logo standard ne peuvent pas être modifiées.

4. NOM DU PROGRAMME – NEXT MED

Le nom du programme « NEXT MED » est positionné et écrit en lettres majuscules.

5. ÉLÉMENT VISUEL SPÉCIFIQUE AU PROGRAMME

Un élément visuel identitaire – ne dépassant pas la taille de l'emblème de l'UE – est placé dans le coin supérieur gauche du logo. Il symbolise la coopération (à travers le soleil composé de personnes) et la mer Méditerranée (représentée par les vagues). Cet élément visuel, basé sur le code couleur officiel d'Interreg pour les quatre priorités du programme NEXT, s'inspire des logos utilisés dans les précédents programmes IEVP et IEV CTF Med. Il garantit une identité visuelle cohérente et reconnaissable entre les différentes générations du Programme.

Les éléments du logo du Programme constituent une unité définie comme invariable. La composition des éléments de la marque suit des règles précises et ne doit pas être modifiée.



Interreg
NEXT MED



**Co-funded by
the European Union**



Interreg
NEXT MED



**Cofinancé par
l'Union européenne**



Interreg
NEXT MED



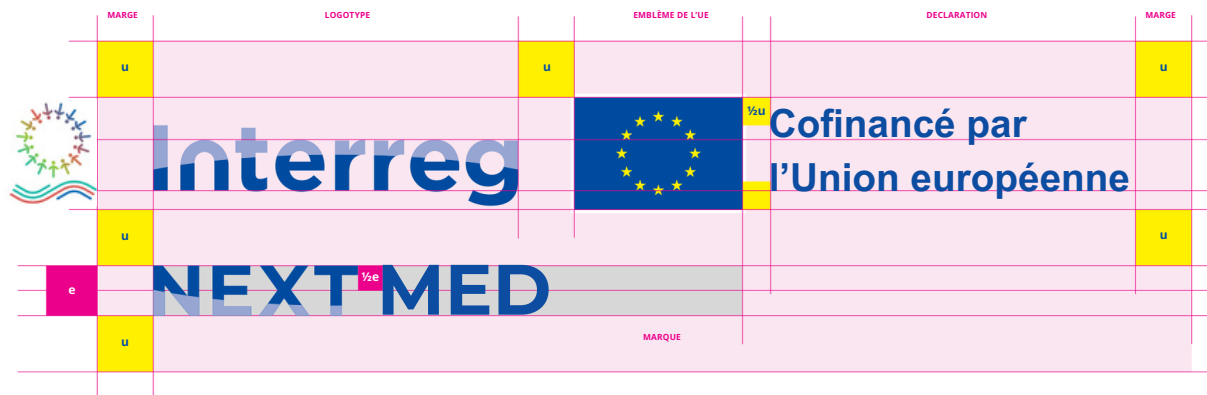
**بتمويل مشترك من
الاتحاد الأوروبي**

1.2 Espacement autour de l'emblème

L'unité de base (« u ») utilisée pour définir la composition de la marque est calculée en fonction de la moitié de la hauteur de l'emblème de l'UE (drapeau). Cette mesure est utilisée à déterminer l'espacement entre les éléments ainsi que l'espace libre autour de la marque.

L'espace situé à gauche de l'emblème de l'UE (entre le mot « Interreg » + le nom du programme et le drapeau) est égal à 1 « u ». L'espace à droite de l'emblème de l'UE (entre la mention et le drapeau) correspond à $\frac{1}{2}$ « u » — sans inclure la bordure blanche.

Un **espace libre d'au moins 1 « u »** en hauteur et en largeur doit être respecté autour de la marque. Aucun autre élément graphique ou logo ne doit être placé dans cette zone.



1.3 Couleurs

Les couleurs de la marque sont dérivées des couleurs officielles de l'Union européenne et ne doivent en aucun cas être modifiées. Le bleu Reflex et le bleu clair définissent l'identité visuelle de la marque Interreg et doivent être utilisés comme couleurs principales dans l'ensemble des supports de communication. Le jaune peut être utilisé avec parcimonie comme couleur d'accent.

PANTONE
Couleurs directe

CMJN
Impression en quadrichromie
C = Cyan, M = Magenta, J = Jaune, N = Noir
(Cyan / Magenta / Jaune / Noir)

HEX
Système similaire au RVB, mais avec des gradations de "00" à "FF" (hexadécimal) par canal. Ce système est de préférence utilisé pour concevoir des sites web.

RVB
Échantillon de couleur pour affichage sur moniteur avec 256 gradations par canal
R = Rouge, V = Vert, B = Bleu
(Rouge / Vert / Bleu)



Couleur
Bleu Reflex
Pantone
Bleu Reflex
CMJN
100 / 80 / 0 / 0
HEX
003399
RVB
0 / 51 / 153

Couleur
Bleu clair
Pantone
2716
CMJN
41 / 30 / 0 / 0
HEX
9FAEE5
RVB
159 / 174 / 229

Couleur
Jaune
Pantone
Yellow
CMJN
0 / 0 / 100 / 0
HEX
FFCC00
RVB
255 / 204 / 0

Couleur Noir
Pantone Black
CMJN 0 / 0 / 0 / 100
HEX 000000
RVB 0 / 0 / 0

Couleur Blanc
Pantone Blanc
CMJN 0 / 0 / 0 / 0
HEX FFFFFFFF
RVB 255 / 255 / 255

1.4 Variations du logo du Programme

Les versions alternatives du logo du Programme peuvent être utilisées si la méthode de conception ou de production ne fonctionne pas avec la version standard. Exemples : des images ou couleurs d'arrière-plan interférentes peuvent réduire la visibilité ou la lisibilité du logo ; ou une méthode de production ne permet pas l'impression en quadrichromie. Idéalement, la marque du Programme/projet doit être utilisée uniquement sur des arrière-plans blancs ou clairs.

LOGO BLANC ET EN COULEUR : ALTERNATIVE POUR LES ARRIÈRE-PLANS SOMBRES

Lorsque l'utilisation de la version standard avec un rectangle blanc n'est pas possible sur des arrière-plans noir ou sombres ou visuellement chargés, en raison de contraintes d'espace ou de contexte, ou parce qu'elle couvrirait un élément important de l'image de fond, l'utilisation d'une version blanche et en couleur est autorisée. Cette version utilise la couleur blanche pour le logotype ainsi que pour le contour autour de l'emblème de l'UE. La largeur du contour de l'emblème de l'UE doit être égale à $1/25$ de la hauteur de l'emblème.

VERSIONS MONOCHROMES DU LOGO

Pour les reproductions en une seule couleur, lorsque cela est absolument nécessaire pour l'impression ou une utilisation spécifique dans un document, des versions monochromes du logo peuvent être utilisées. Cependant, ces versions ne doivent être utilisées que lorsque la couleur n'est pas disponible. L'emblème de l'UE doit être appliqué en blanc avec un contour noir dont la largeur est de $1/25$ de la hauteur de l'emblème de l'UE.

Les règles d'utilisation sur fond clair ou sombre restent les mêmes pour la marque du Programme et du projet – la version standard du logo avec un rectangle blanc est toujours l'option à privilégier pour les arrière-plans sombres ou chargés.



2. Logo du projet

2.1 Structure et spécifications

Le logo du projet est basé sur les mêmes éléments que le logo du Programme. En plus, il est composé du nom du projet (acronyme) écrit en **Montserrat Medium** dans la couleur associée à la couleur de la **priorité thématique correspondante**.

Une ligne en Bleu Reflex (couleur institutionnelle principale de l'UE) est utilisée pour séparer la marque Interreg du nom du projet. Cette ligne est positionnée exactement 1 "u" en dessous de la marque NEXT MED.

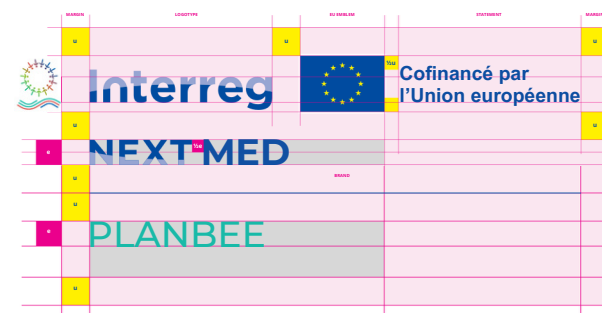
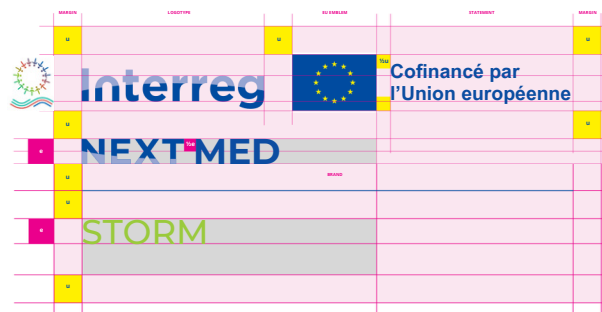
Le nom du projet ne peut pas dépasser la largeur de la zone définie comme suit :

LARGEUR : la zone définie pour le nom ou logo du projet est équivalente à la largeur du logotype Interreg et de l'emblème de l'UE combinés (hors bordure blanche).

HAUTEUR : sa hauteur maximale est équivalente à la hauteur de l'emblème de l'UE (sans inclure la bordure blanche).

Le positionnement standard des noms de projet est situé sous le logo Interreg NEXT MED, séparé par une ligne fine. Le nom du projet est aligné avec le coin supérieur gauche de la zone personnalisée. Un espace libre d'au moins 1 « u » en hauteur et largeur doit être respecté autour du logo du projet. Aucune autre forme graphique ou logo ne doit apparaître dans cette zone.

Utilisez toujours la version numérique du logo fournie et **n'essayez jamais de recréer ou de modifier le logo de quelque manière que ce soit.**



2.2 L'utilisation des couleurs

Les noms de projet doivent toujours utiliser la couleur correspondant à la Priorité concernée, tel que décrit ici. Le code couleur a été conçu pour identifier clairement les Priorités d'Interreg NEXT MED. Les couleurs ont été choisies afin de créer un système harmonieux, avec des teintes assorties entre elles et assurant un bon contraste avec les couleurs centrales de la marque Interreg. Étant donné qu'Interreg NEXT MED a retenu 4 des 7 Objectifs Stratégiques d'Interreg (Priorité), seules les couleurs associées sont présentées ici. Ces couleurs peuvent servir de guide aux projets pour élaborer les supports visuels et de communication/de marque du projet.

PANTONE

Couleurs directes

CMJN

Impression en quadrichromie

C = Cyan, M = Magenta, J = Jaune, N = Noir

(Cyan / Magenta / Jaune / Noir)

HEX

Système similaire au RVB, avec des graduations allant de « 00 » à « FF » (hexadécimal) par canal. Ce système est de préférence utilisé pour la conception de sites web.

RVB

Échantillon de couleur pour affichage sur moniteur

avec 256 graduations par canal

R = Rouge, V = Vert, B = Bleu

(Rouge / Vert / Bleu)

Une Europe plus
intelligente –
transformation
économique innovante
et intelligente

CMJN 72 / 0 / 43 / 0
HEX 18BAA8
RVB 24 / 186 / 168

Une Europe plus verte –
Europe à faible émission
de carbone

CMJN 48 / 0 / 89 / 0
HEX 9ACA3C
RVB 154 / 202 / 60

Une Europe plus sociale –
mise en œuvre du socle
européen des droits
sociaux

CMJN 10 / 75 / 60 / 1
HEX DA5C57
RVB 218 / 92 / 87

Une meilleure
gouvernance d'Interreg

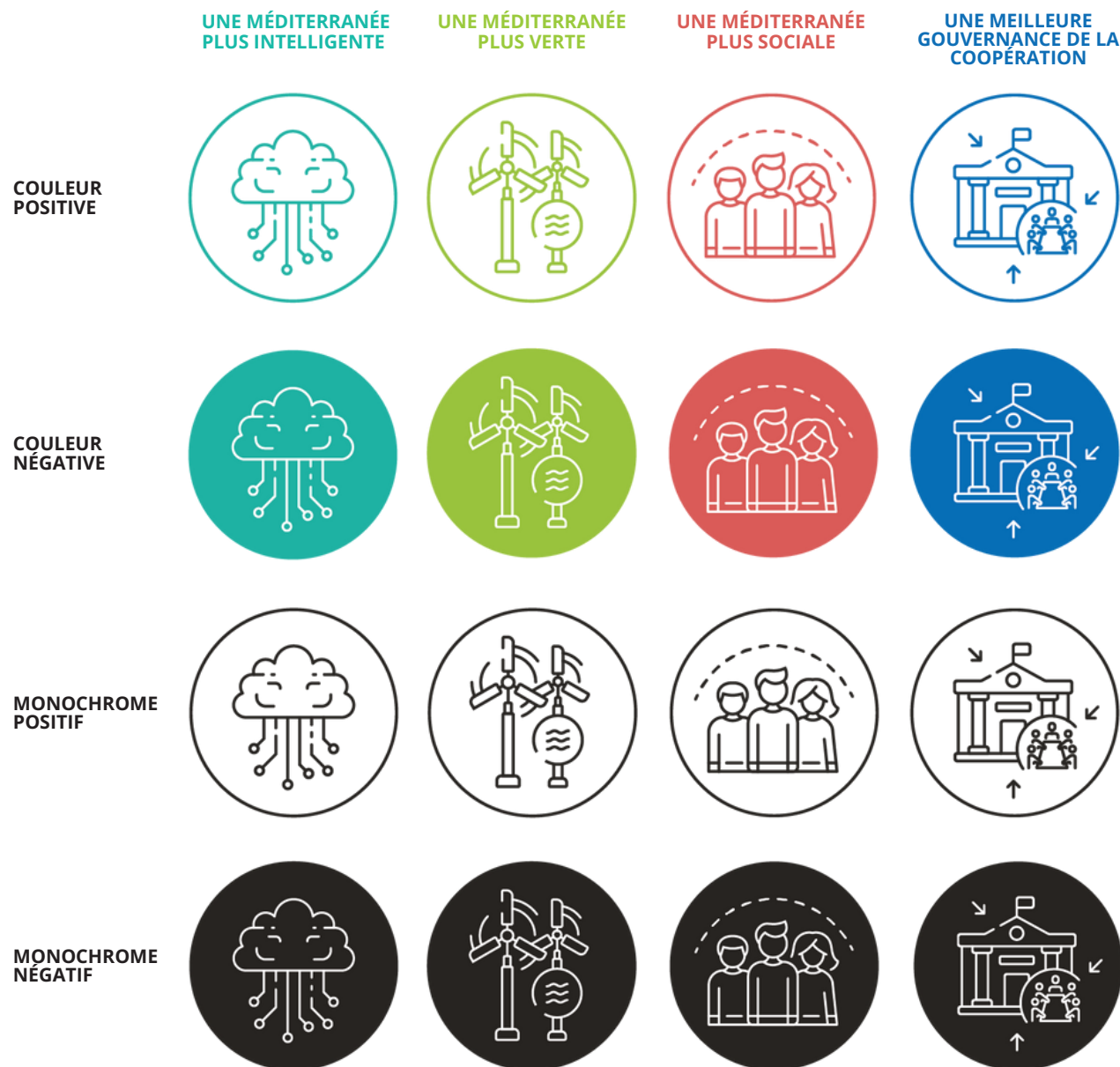
CMJN 87 / 51 / 0 / 0
HEX 0E6EB6
RVB 14 / 110 / 182



2.3 Icônes thématiques

L'Union européenne a défini **7 Objectifs Stratégiques** pour la période 2021-2027, dont **4** ont été sélectionnés par Interreg NEXT MED. Ces objectifs sont représentés par un système invariable de couleurs et d'icônes que les projets peuvent utiliser pour élaborer leurs visuels et supports de communication/de marque. Les **4 icônes thématiques** sont présentées ici dans leurs différentes versions. Elles reprennent les couleurs des Objectifs Stratégiques (Priorités) expliqués dans la page précédente.

Ces icônes peuvent être utilisées avec un fond transparent ou un fond blanc. En cas d'utilisation avec un fond transparent, elles doivent uniquement être placées sur un fond blanc ou de couleur claire. Lorsqu'elles sont placées sur des couleurs foncées, un fond graphique ou une image, les icônes doivent être utilisées avec leur fond blanc ou en version négative.



3. Comment utiliser le logo du projet

3.1 Taille

L'apparence d'une marque varie considérablement selon le support dans lequel elle est utilisée. Par conséquent, des tailles minimales sont spécifiées pour l'impression, l'écran et la vidéo.

La largeur utilisée pour calculer les dimensions et le positionnement de la marque correspond à la largeur du logotype Interreg + de l'emblème de l'UE - sans inclure l'énoncé ni les marges.

La marque ne doit jamais être utilisée à une taille inférieure à la taille minimale spécifiée ici.

- > **La hauteur minimale de l'emblème de l'UE doit être de 1 cm.**
Pour certains éléments spécifiques, comme les stylos ou les cartes de visite, l'emblème peut être reproduit dans une taille plus petite.
Veuillez toujours consulter votre Chargé.e de communication du Programme avant de procéder à la production de tout support.

Exemple :



MEDIA	LARGEUR MINIMALE DE LA MARQUE
IMPRESSION A4 PORTRAIT (210×297 MM)	52,5 mm
IMPRESSION A4 PAYSAGE (297×210 MM)	52,5 mm
IMPRESSION A5 PORTRAIT (148×210 MM)	52,5 mm
IMPRESSION A5 PAYSAGE (210×148 MM)	52,5 mm
CARTE DE VISITE (85×55 MM)	26,25 mm
PANNEAU PORTRAIT GRAND FORMAT (A2+)	52,5 mm
PANNEAU PAYSAGE GRAND FORMAT (A2+)	52,5 mm
ÉCRAN SMARTPHONE (960×640 PX)	240 px
ÉCRAN TABLETTE (1024×768 PX)	240 px
ÉCRAN ORDINATEUR PORTABLE (1920×1080 PX)	300 px
ÉCRAN ORDINATEUR DE BUREAU (2560×1440 PX)	300 px
POWERPOINT 16:9 (254×142,88 MM)	52,5 mm
VIDÉO FULL HD (1920×1080 PX)	300 px
VIDÉO HD (1280×720 PX)	300 px
VIDÉO SD (1050×576 PX)	240 px

3.2 Utilisation correcte de la marque

1. MARQUE STANDARD (UTILISATION IDÉALE DE LA MARQUE)

La marque standard est la version en couleurs complètes selon les codes couleurs spécifiés à la page 7.

2. COULEUR DE FOND

Idéalement, la marque doit être utilisée uniquement sur des fonds blancs ou clairs. Pour une utilisation sur des fonds foncés, se référer aux pages 16–17.

- > Conformément au règlement de l'UE 2021/1060, annexe IX (« Communication et visibilité »): « S'il n'existe aucune alternative à un fond coloré, insérer un contour blanc autour du rectangle, dont la largeur est équivalente à 1/25 de la hauteur du rectangle. »



Interreg
NEXT MED



Cofinancé par
l'Union européenne

CAREMED

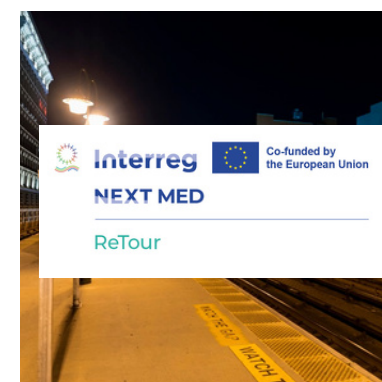


3.2 Utilisation correcte de la marque

MARQUE STANDARD : APPLICATION SUR FONDS SOMBRES

Si la marque doit être placée sur un fond sombre, elle doit apparaître dans un rectangle blanc, dont la taille respecte au moins l'espace de protection indiqué à la page 6.

- > Conformément au règlement (UE) 2021/1060, annexe IX ("Communication et visibilité"): " S'il n'existe pas d'alternative à un fond coloré, placez une bordure blanche autour du rectangle, d'une largeur équivalente à 1/25e de la hauteur du rectangle. "



3.2 Utilisation correcte de la marque

LOGO BLANC ET EN COULEUR : ALTERNATIVE POUR LES FONDS SOMBRES

Lorsque l'utilisation d'un encadré blanc n'est pas possible en raison de contraintes d'espace, de contexte ou parce qu'il couvrirait un élément important de l'image de fond, il est possible d'utiliser une version blanche et en couleur.

Dans ce cas, le **logotype**, le **contour de l'emblème de l'UE** et la **déclaration** doivent être en blanc, selon les codes couleur suivants :

Couleur blanc

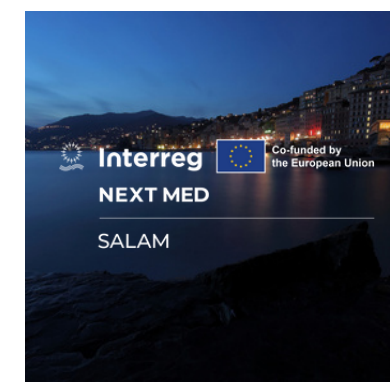
Pantone /

CMJN 0 / 0 / 0 / 0

HEX ffffff

RVB 255 / 255 / 255

La taille du contour de l'emblème de l'UE doit être de **1/25** de la hauteur de l'emblème.



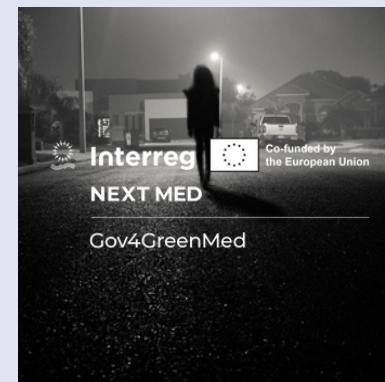
3.2 Utilisation correcte de la marque

MARQUE MONOCHROME

Pour les reproductions en une seule couleur, lorsqu'il est absolument nécessaire pour l'impression ou un usage spécifique dans un document, une version monochrome de la marque peut être utilisée. Cette version ne doit être utilisée que lorsque la version en couleur n'est pas disponible.

Les règles d'application sur fonds clairs ou sombres restent les mêmes que celles spécifiées aux pages 15, 16 et 17 - la marque devant de préférence être placée dans un rectangle blanc lorsqu'elle est utilisée sur des fonds sombres ou chargés.

- > **L'emblème de l'UE doit être appliqué avec un contour noir ou blanc mesurant 1/25 de la hauteur du rectangle.**



3.3 Utilisation incorrecte de la marque

1. N'utilisez aucun autre élément typographique en plus de la marque sur la même ligne. Il est autorisé d'utiliser le nom du programme sur les lignes en dessous de la marque uniquement selon les règles précisées plus loin dans ce manuel.

2. Ne pas inverser, déformer, étirer, incliner ou modifier la marque de quelque manière que ce soit.

3. Ne pas couper la marque.

4. Ne pas faire pivoter la marque. La seule utilisation correcte de la marque est horizontale avec un angle de 0°.

5. Ne pas modifier la composition des éléments de la marque. Ils sont invariables.

6. Ne pas utiliser de contours autour de la marque.

7. Ne pas utiliser la marque dans le corps du texte. Dans ce cas, utilisez uniquement le mot Interreg avec la police du corps du texte.

8. Ne pas utiliser la marque dans une autre couleur que la version standard en couleurs ou les variantes blanche et monochrome acceptées.

9. Évitez autant que possible les arrière-plans colorés. Les arrière-plans blancs doivent être privilégiés en toutes circonstances.



3.4 Positionnement : définition de la taille du logo et des marges

Trois règles constantes définissent l'usage de la taille de la marque Interreg, applicables à tous les formats et supports – qu'ils soient imprimés ou numériques, petits ou grands, verticaux ou horizontaux.

1. TAILLE DU LOGO

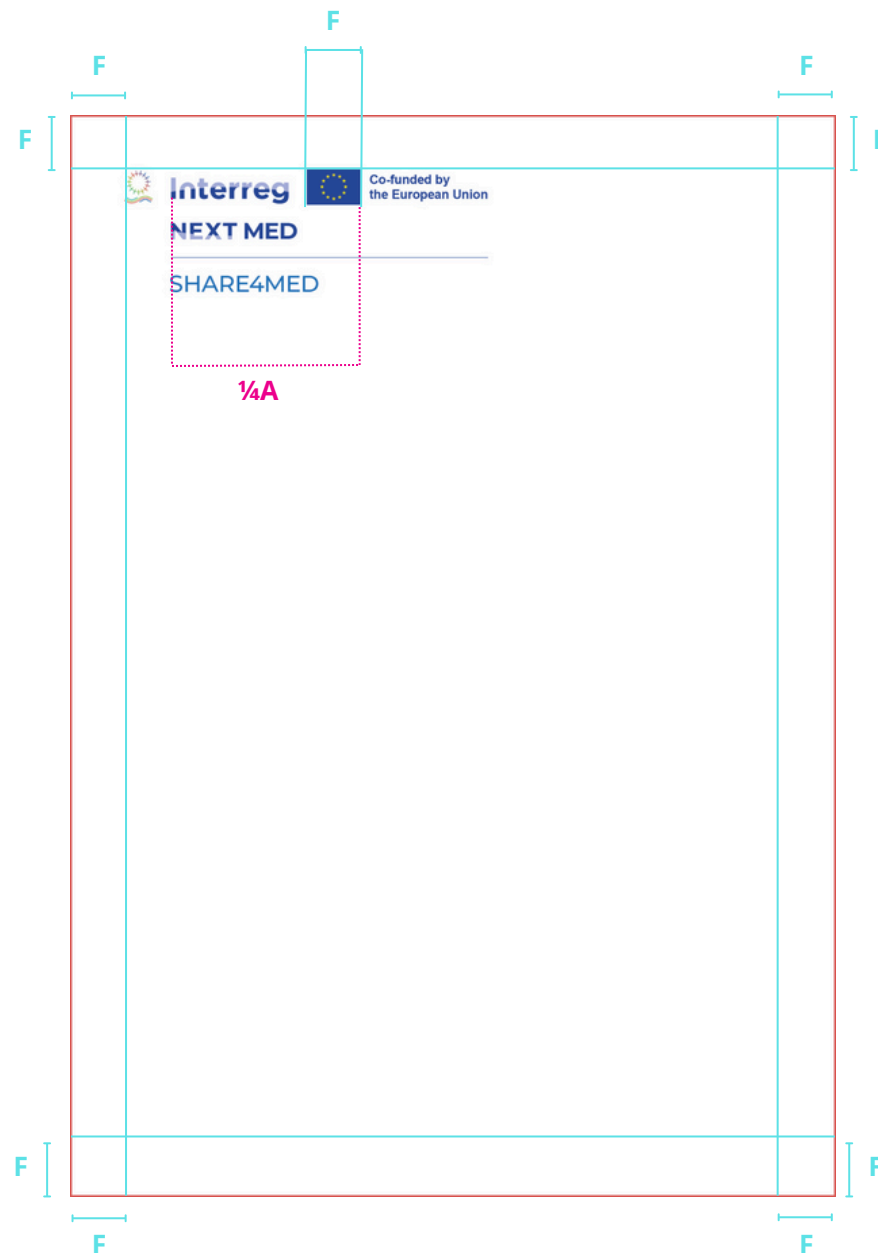
La largeur du logotype + emblème de l'UE – sans la déclaration – correspond à un quart ($\frac{1}{4}A$) de la largeur totale de la page (A).

2. TAILLE DES MARGES

Une fois que la largeur du logo ($\frac{1}{4}A$) par rapport à la largeur de la page (A) a été calculée, la largeur résultante de l'emblème de l'UE (F) est utilisée pour déterminer la taille de toutes les marges extérieures, en haut et en bas, verticalement et horizontalement. Pour les marques Interreg comprenant le nom du programme et du projet, les marges sont égales à $1F$.

3. POSITIONNEMENT DU LOGO

Le logo doit toujours être positionné directement contre les lignes de marge. Il est préférable d'utiliser l'angle supérieur gauche, où les lignes de marge supérieures et gauches coïncident avec les côtés supérieur et gauche du logo. Dans le cas où le logo est utilisé en plus petit pour coexister avec d'autres logos ou éléments, cette règle ne s'applique pas, et c'est la règle des tailles minimales (page 14) qui prévaut.

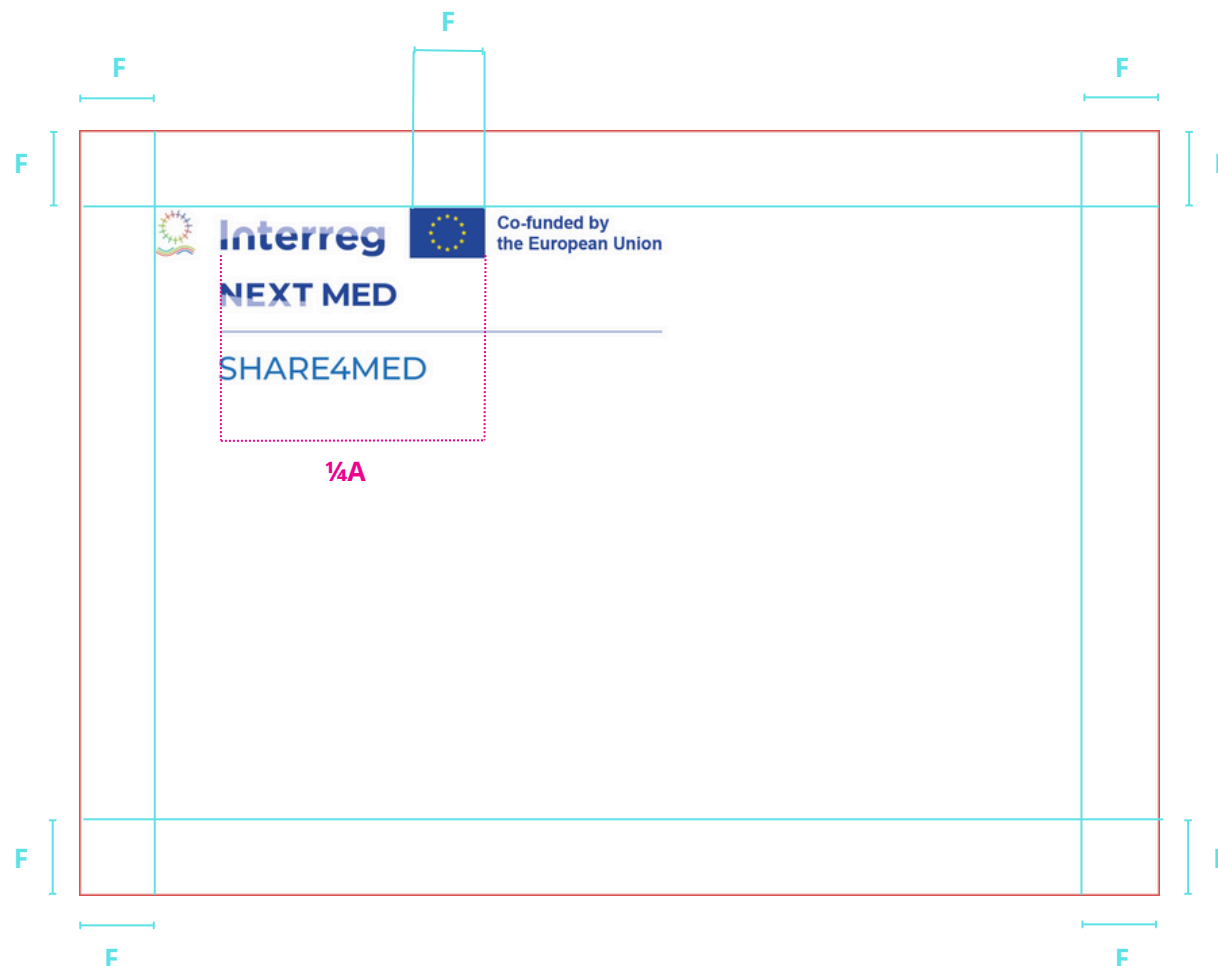


3.4 Positionnement : définition de la taille du logo et des marges

Les trois règles constantes -taille du logo, taille des marges, positionnement du logo - s'appliquent à tous les formats et supports autres que le format A4.

INSTRUCTIONS

1. Calculez la largeur de votre plan de travail ou de votre page (**A**)
2. Divisez-la par 4 et arrondissez le nombre obtenu à l'entier le plus proche, en considérant un maximum de deux décimales ($\frac{1}{4}A$)
3. Redimensionnez le logo en conséquence et calculez la largeur résultante de l'emblème de l'UE
4. Appliquez cette même largeur à vos marges, à la fois horizontalement et verticalement
5. Placez le logo selon les lignes de marge définies - de préférence dans le coin supérieur gauche.



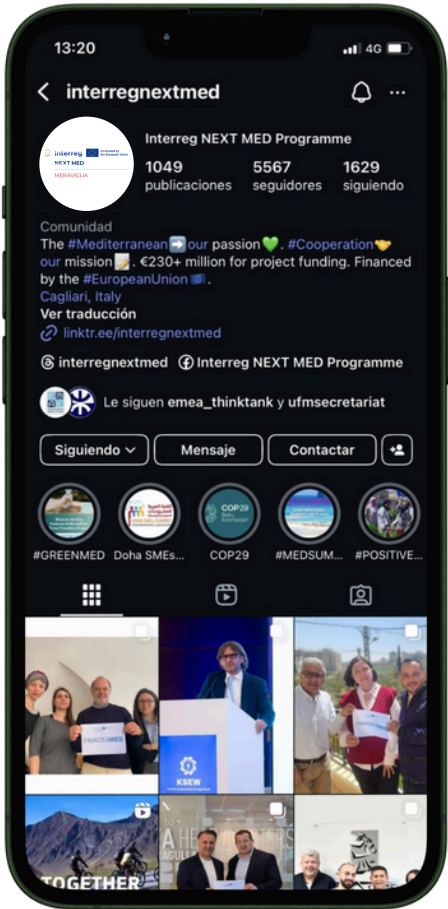
3.5 Réseaux sociaux

Utilisez l'une des deux options suivantes pour l'image de marque de vos plateformes de réseaux sociaux :

- 1. Si la plateforme des réseaux sociaux ne permet pas l'ajout d'une image de bannière (comme Instagram, par exemple), utilisez l'option 1 pour votre avatar, qui inclut la marque complète.
- 2. Si la plateforme des réseaux sociaux permet l'ajout d'une image de bannière, utilisez l'option 2 pour votre avatar, avec le logotype Interreg et le nom du projet. Cela est autorisé à condition d'inclure la marque complète dans l'image de bannière, comme illustré dans les exemples.



1

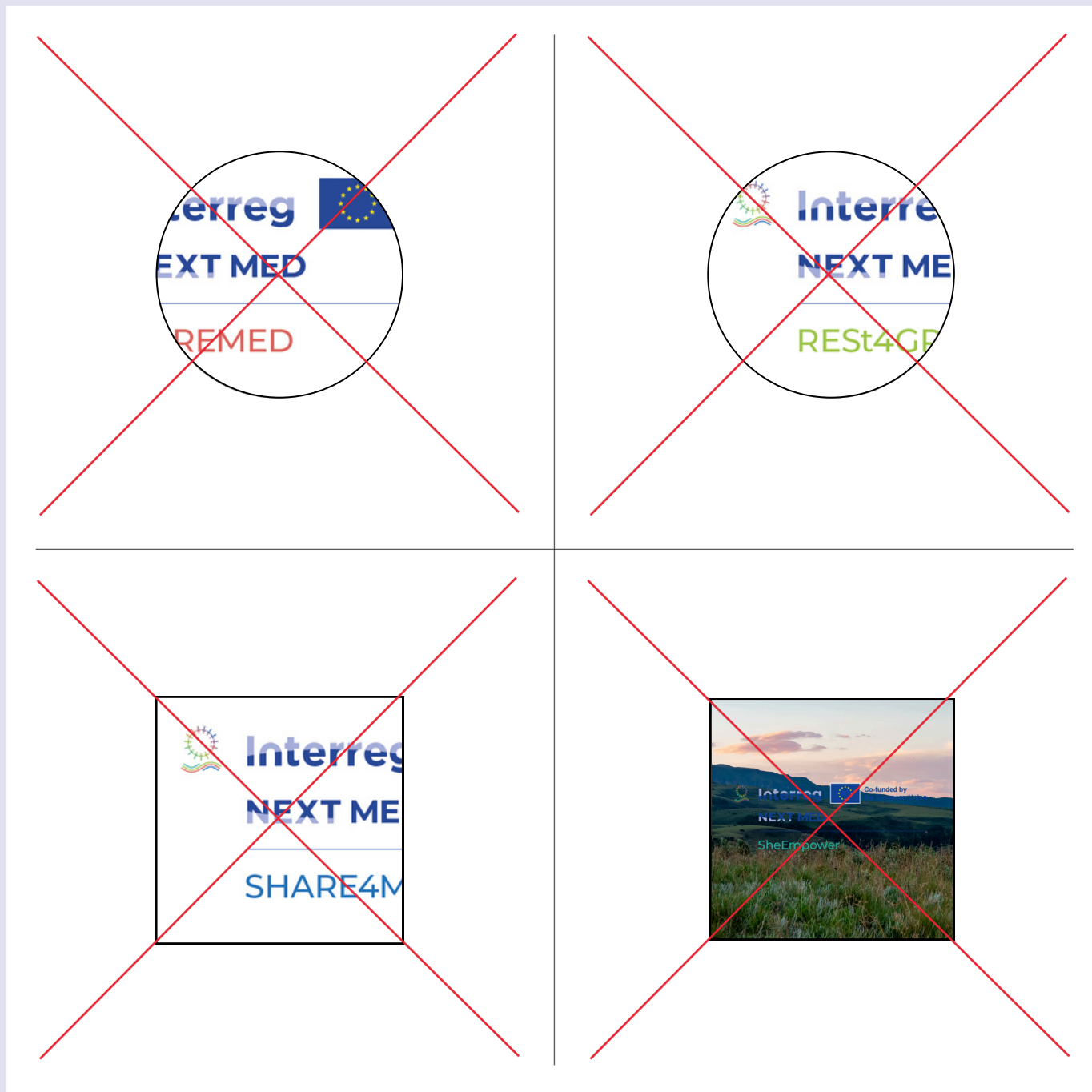


2



3.5 Réseaux sociaux: utilisation incorrecte de la marque

Les mêmes règles que celles présentées à la page 19 s'appliquent aux usages sur les réseaux sociaux, que ce soit pour les images de profil, les avatars ou tout type de publication.



3.6 Affiches

Chaque partenaire doit placer dans ses locaux une affiche (taille minimale A3) ou un affichage électronique équivalent, à un endroit clairement visible du public. Une preuve photographique de l'affichage doit être soumise dans les trois mois suivant l'envoi des lignes directrices en matière de communication au chef de file.

Le modèle fourni peut être utilisé comme référence - vous êtes libre de concevoir votre propre affiche. Veuillez toutefois vous assurer que votre affiche contient :

- Le logo du projet ;
- L'utilisation d'une couleur liée à la priorité thématique du projet et l'inclusion de l'icône thématique Interreg correspondante (recommandée) ;
- Une courte description du projet ;
- Les chiffres clés du projet, y compris le financement de l'UE ;
- La durée du projet ;
- Le site web du projet ou un code QR.

Utilisez l'anglais et/ou la langue locale du pays. Pour garantir une qualité optimale, l'usage d'une impression professionnelle est fortement recommandé.



3.7 Panneaux/plaques

Des plaques ou panneaux durables doivent être installés par tous les projets dont le financement total dépasse 100 000 € et comportent un investissement ou un achat d'équipement. L'objectif est d'informer le public que le projet a reçu un soutien financier de l'Union européenne.

Où ? Dans un endroit clairement visible, afin que le public puisse reconnaître le soutien de l'UE.

Quand ? Dès le début de la mise en œuvre physique de l'infrastructure ou de l'achat d'équipement.

Quoi ? Les informations clés du projet doivent être incluses afin d'assurer la transparence.

Comment ? Aucune exigence spécifique n'est fixée concernant les matériaux (tant qu'ils sont durables et résistants aux intempéries pour un affichage à long terme) ou le format (horizontal ou vertical).

Le modèle fourni est présenté à titre indicatif uniquement. Vous êtes libre de concevoir votre propre mise en page, mais vos panneaux ou plaques doivent inclure les éléments suivants :

- Le logo du projet ;
- L'objectif principal de l'infrastructure/équipement ;
- La description de l'infrastructure/équipement et du projet ;
- La contribution financière : budget total et contribution de l'UE ;
- La durée du projet ;
- Les logos des partenaires ;
- Le site web du projet ou un code QR.



4. Polices de caractères

Cette section propose des recommandations de polices de caractères à utiliser au niveau du projet. Bien que le choix final reste à la discrétion de chaque projet, il est fortement recommandé d'assurer une cohérence dans l'utilisation des polices sur l'ensemble des supports de communication, afin de garantir une apparence visuelle cohérente et harmonieuse.

4.1 Police principale : Open Sans

La police générique choisie par Interreg NEXT MED pour toutes les applications, du corps du texte aux titres, est **Open Sans**.

Elle présente un aspect neutre mais convivial, adapté à toutes les applications, et sa large gamme de graisses et de styles la rend très polyvalente. Elle a été optimisée pour l'impression, le web et les interfaces mobiles, et offre d'excellentes caractéristiques de lisibilité dans ses formes de lettres.

Les règles suivantes s'appliquent à toutes les publications imprimées et applications sur papeterie.

> Ces polices sont disponibles gratuitement, y compris les kits de polices web, et peuvent être téléchargées par exemple ici : <http://www.fontsquirrel.com/fonts/open-sans>

Titre 1
Open Sans Gras
20/24

ABCDEFGHghijklmn
1234567890
!@#\$%^&*()

Titre 2
Open Sans Gras
12 /1

ABCDEFGHghijklmn
1234567890
!@#\$%^&*()

Titre 3
Open Sans Gras
8/12

ABCDEFGHijklmnopqrstuvwxyz
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!@#\$%^&*()

Titre 4
Open Sans Semi-gras
8/12

ABCDEFGHijklmnopqrstuvwxyz
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!@#\$%^&*()

Corps du texte
Open Sans Regular
8/12

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur sadipscing
elit, sed diam nonumy eirmod tempor invidunt ut
labore et dolore magna aliquyam erat.

Citation / remarque /
mise en évidence
Open Sans Italique 8/12

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur sadipscing
elit, sed diam nonumy eirmod tempor invidunt ut
labor.

Note de bas de page
Open Sans Italique 6/8

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur sadipscing
elit, sed diam nonumy eirmod tempor invidunt
ut labore et dolore magna aliquyam erat.



4.2 Police secondaire : Vollkorn

Comme police serif alternative à Open Sans, **Vollkorn** peut être considérée. Elle peut être utilisée seule ou en combinaison avec Open Sans - comme décrit à la page 29.

Les règles suivantes s'appliquent à toutes les publications imprimées et aux articles de papeterie.

> **Ces polices sont disponibles gratuitement, y compris les kits de polices web et peuvent être téléchargées par exemple ici : <http://www.fontsquirrel.com/fonts/vollkorn>**

Titre 1
Vollkorn Gras
20/24

ABCDEFGHijklmn
1234567890
!@#\$%^&*()

Titre 2
Vollkorn Gras
12/16

ABCDEFGHijklmn
1234567890
!@#\$%^&*()

Titre 3
Vollkorn Gras
8/12

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!@#\$%^&*()

Titre 4
Vollkorn Normal
8/12

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!@#\$%^&*()

Corps du texte
Vollkorn Normal
8/12

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur sadipscing elitr, sed diam nonumy eirmod tempor invidunt ut labore et dolore magna aliquyam erat.

Citation / remarque / mise en évidence
Vollkorn Italique 8/12

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur sadipscing elitr, sed diam nonumy eirmod tempor invidunt ut labore et dolore magna aliquyam erat.

Vollkorn Italique
6/8

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur sadipscing elitr, sed diam nonumy eirmod tempor invidunt ut labore et dolore magna aliquyam erat.



4.3 Combinaisons de polices

Les deux polices **Open Sans** et **Vollkorn** peuvent être utilisées ensemble pour une meilleure esthétique ou plus de diversité. Par exemple, vous pouvez choisir Open Sans pour les titres et Vollkorn pour les textes de paragraphe - ou vice-versa. Vous pouvez aussi jouer avec les tailles de police et les poids de police.

Title id mos dollut eosa voluptu

Remporestrum quas evenit adiam num is excea dolor aut facea nonsed ea ipsunto tatibus dolorpo resequi atetur sam di velictium, cum et volupta simodisque persped quiam que pro velit quo bla con repti sunt harum fugit et et aliquе vene culla conse maior magnia ditat apita consed molore, nos doloribust doluptas excес dolupta dolo invenia quam se vid eum, si int asped quide inimust, in repuda explique cus ut omnimus eum utecuptatur am is rectendis quatio. Erepel in nonsequi alitis es voloreium quiberesti que soluptatest, odi quame nosandit quae. Mus utas diciis maios natesto

Title id mos dollut eosa voluptu

Remporestrum quas evenit adiam num is excea dolor aut facea nonsed ea ipsunto tatibus dolorpo resequi atetur sam di velictium, cum et volupta simodisque persped quiam que pro velit quo bla con repti sunt harum fugit et et aliquе vene culla conse maior magnia ditat apita consed molore, nos doloribust doluptas excес dolupta dolo invenia quam se vid eum, si int asped quide inimust, in repuda explique cus ut omnimus eum utecuptatur am is rectendis quatio. Erepel in nonsequi alitis es voloreium quiberesti.

Title id mos eosa voluptu

Remporestrum quas evenit adiam num is excea dolor aut facea nonsed ea ipsunto tatibus dolorpo resequi atetur sam di velictium, cum et volupta simodisque persped quiam que pro velit quo bla con repti sunt harum fugit et et aliquе vene culla conse maior magnia ditat apita consed molore, nos doloribust doluptas excес dolupta dolo invenia quam se vid eum, si int asped quide inimust, in repuda explique cus ut omnimus eum utecuptatur am is rectendis quatio. Erepel in nonsequi alitis es voloreium quiberesti que soluptatest, odi quame nosandit quae. Mus utas diciis maios natesto

TITLE ID MOS DOLLUT EOSA VOLUPTU

Remporestrum quas evenit adiam num is excea dolor aut facea nonsed ea ipsunto tatibus dolorpo resequi atetur sam di velictium, cum et quiam que pro velit quo bla con repti sunt harum fugit et et aliquе vene culla conse maior magnia ditat.



4.4 Polices alternatives

Si Open Sans ou Vollkorn ne sont pas disponibles, vous pouvez utiliser les polices universelles «Arial», « sans-serif », ou « Georgia, serif ».

> Ces polices sont disponibles gratuitement, y compris en version web, et peuvent être téléchargées par exemple ici :

Arial peut être téléchargée ici :
<https://freefontsfamily.com/arial-font-family-free-download/>

Georgia peut être téléchargée ici :
<https://freefontsdownload.net/free-georgia-font-33927.htm>

Open Sans Bold
Open Sans Semibold
Open Sans Regular
Open Sans Italic



Arial Bold
Arial Regular
Arial Italic

Vollkorn Bold
Vollkorn Regular
Vollkorn Italic



Georgia Bold
Georgia Regular
Georgia Italic





www.interregnextmed.eu

AVERTISSEMENT

Les informations et opinions présentées dans les documents Interreg NEXT MED ne reflètent pas toujours les opinions d'Interreg NEXT MED. La structure du logo Interreg NEXT MED contenue dans cette publication est basée sur les instructions reçues de la Commission européenne. La version du logo incluse ici est la seule approuvée par la Commission européenne.